

➤ Le CQP de Dermo-Cosmétique : OU ? PAR QUI ?

À l'**UFA Marie Marvingt** (Lycée des métiers Marie Marvingt) 8, rue Jean Moulin à Tomblaine. La formation fait intervenir des **professionnels** : pharmaciens, préparateurs, esthéticienne, laboratoires pharmaceutiques...

ATOUT DE NOTRE FORMATION : les formateurs pédagogiques exercent en parallèle dans le milieu pharmaceutique, délivrant ainsi des cours actualisés sur l'activité réelle de la pharmacie. Notre OF est certifié :



Conformité des critères de qualité définis par la Loi.

➤ Le CQP de Dermo-Cosmétique : QUEL COUT ?

Toute la pédagogie est prise en charge par l'**OPCO EP** à hauteur de 20.00 euros/h, somme versée directement par l'**OPCO EP** à l'**AFPMM**, suite à la délégation de paiement mise en place et à la fin de la formation. *Précisions sur les documents CGV et Convention de formation lors de l'inscription.*

En amont d'une validation d'inscription par l'**OF**, des prérequis seront renseignés par l'apprenant et l'employeur. Vous serez ensuite entièrement accompagné pour les démarches, qui se déroulent dans un premier temps avec la Responsable des inscriptions Mme Froidevaux et ensuite sur le site de l'**OPCO EP** <https://www.opcoep.fr/faire-une-demande-de-financement/> pour la prise en charge.

➤ RENSEIGNEMENTS et INSCRIPTION :

Les *inscriptions* se déroulent du 1^{er} mars au 31 juillet de chaque année. En début de formation, une inscription tardive peut être admise dans la limite de 7 jours de formation.

- Présidente de l'association : Mme Gravoulet Agnès a.hipolite@gmail.com 06.16.68.57.19
- Coordinatrice de Formation CQP et référente handicap : Mme Henryot Anne-Hélène ahenryot@yahoo.fr 06.06.61.52.01
- **Responsable des inscriptions CQP** : Mme Froidevaux Véronique veronique.froidevaux@laposte.net 06.28.07.20.82
- Coordinatrice Pédagogique de l'**UFA Marvingt** : Mme Villard ufa-0540061y@ac-nancy-metz.fr 07.52.08.90.18

Vous êtes invité à assister à notre
Soirée d'information sur la formation CQP
et à notre **Assemblée Générale** annuelle :
pour connaître la date et lieu, appelez le 06 06 61 52 01

INFORMATION

L'AFPMM, ASSOCIATION pour la FORMATION en PHARMACIE de MEURTHE et MOSELLE et l'UFA Marie Marvingt de TOMBLAINE proposent le



CQP Dermo-Cosmétique Pharmaceutique

destiné aux
Préparateurs en Pharmacie BP ou
Préparateurs techniciens en pharmacie
DEUST



Ce CQP est inscrit au Répertoire Spécifique de France Compétence, sous le numéro RS 6751 (Certificateur : CPNEFP), depuis le 30 septembre 2024

➤ Cette spécialisation est un CQP : C'EST QUOI ?

C'est un **Certificat de Qualification Professionnelle**. Il est reconnu dans la convention collective. C'est un diplôme adapté aux besoins des pharmacies qui sera un outil pratique pour développer la dermo-cosmétique et les conseils associés.

➤ Le CQP DERMO-COSMETIQUE : POUR QUI, POURQUOI, COMMENT ?

Le CQP de Dermo-Cosmétique Pharmaceutique (CQP DCP) est destiné aux Préparateurs en Pharmacie BP ou Préparateur technicien en pharmacie DEUST avec **un contrat de professionnalisation en CDD ou en CDI** si seulement diplômé ou en **Action individuelle** si diplômé depuis plus d'un an.

Il permet de **compléter très fortement la formation des préparateurs** concernant les actifs, les techniques de ventes, les conseils associés, le merchandising, la gestion des stocks, les techniques d'achats, de calcul de rentabilité de rayons, rotation des produits, référencement de gamme de produits etc... et ainsi de leur donner de nouvelles responsabilités tout en développant un secteur important de la pharmacie.

Nous accompagnons les apprenants en situation de handicap en collaboration avec l'AGEFIPH : veuillez nous contacter pour de plus amples renseignements. L'accès aux bâtiments de l'UFA n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite.

➤ Quel est le PROGRAMME du CQP de dermo-cosmétique ?

La **formation et les examens se déroulent sur 278 heures**, en 35 jours de formation, le mardi + 8 mercredis dans l'année. Le reste du temps, le préparateur est en entreprise. **Les enseignements et examens s'échelonnent de septembre à fin mai début juin (planning disponible en mai)**, hors vacances scolaires. Le programme de formation et d'examens reposent sur **4 unités** qui ne peuvent être dissociées de la formation :

- **UF1** : politique commerciale parapharmaceutique, d'achats et de suivi des ventes étudiés dans un dossier professionnel
- **UF2** : organisation d'un rayon parapharmaceutique et actions d'animations étudiées dans un dossier professionnel
- **UF3** : physiologie cutanée, types de peaux et pathologies : analyse et conseils associés aux produits d'hygiène, de soins et de beauté, galéniques, actifs, mode d'utilisation, conservation, cibles...mise en place d'un protocole personnalisé et communication appliquée au conseil.
- **UF4** : réglementation et techniques de ventes en pharmacie

Les **cours sont en Présentiel** uniquement et en groupe (si confinement obligatoire, cours en distanciel par visio). L'accent est mis sur la communication et l'interactivité. Des mises en situation de protocole de vente sont étudiées. Des rencontres avec des laboratoires pharmaceutiques sont programmées. **Le référentiel et méthodes pédagogiques utilisés sont disponibles sur le site de l'UFA** : <http://www4.ac-nancy-metz.fr/cfa-services-tomblaine/>

Durant l'année, l'apprenant est accompagné dans la création de son dossier professionnel exposant des actions menées dans l'espace de parapharmacie de l'officine, en collaboration avec son titulaire. Un Livret de suivi de ces actions sera donné à la rentrée.

Un contrôle continu sera mis en place afin de vérifier les connaissances.

Les épreuves d'évaluation seront ainsi constituées :

- Epreuve 1 de 20 min : rédaction d'un dossier professionnel et sa présentation à l'oral lors du passage devant le jury professionnel. Il sera réalisé à partir des actions étudiées en formation (listées dans le « Livret d'actions de formation » donné aux deux parties à la rentrée) et que le candidat devra mettre en place à l'officine avec l'accompagnement de son titulaire.
- Epreuve 2 de 20 min (avec 30 min de préparation) : mise en situation professionnelle reconstituée devant le jury professionnel. Le candidat aura une description d'un cas et/ou des photographies d'un sujet tiré au sort et des consignes. Il devra construire une proposition d'un entretien diagnostique, protocole hygiène et soin(s), conseils adaptés... ainsi qu'une fiche conseil.

Le candidat validant l'ensemble des épreuves d'évaluation (**pas de validation partielle du CQP**) sera titulaire du CQP de dermo-cosmétique pharmaceutique qui est reconnu par la Convention Nationale de la Pharmacie d'Officine. **Celui n'ayant pu être évalué suite à une absence justifiée ou ayant échoué aux épreuves d'évaluation, recevra une Attestation donnant le droit de se présenter à la session d'évaluation suivante, dans un délai d'un an à compter de la notification par le jury certificateur.** Passé ce délai, il devra faire un nouveau parcours de formation préparant à la certification.

Il n'existe pas d'équivalence. D'autres CQP existent : DMMO (dispensation du matériel médical en officine), et PAH (phytothérapie – aromathérapie – herboristerie).

Pour toute réclamation, vous pouvez déposer votre demande sur
reclamationcqdcpharma54@gmail.com